



Appel à candidatures 2025 pour l'attribution de contrats doctoraux dans le cadre du Parcours doctoral national en santé travail

Créé en 2016, le Parcours doctoral national en Santé Travail (PST) a été inscrit dans le troisième Plan Santé Travail (2016-2020), au titre de l'action 3.14 de l'objectif 10 relatif aux enjeux de « Connaissances, données et recherche » et visant à la structuration de réseaux et de coordination des données, des acteurs et des programmes de recherche.

Le quatrième Plan Santé Travail (2021-2025) s'inscrit en continuité du PST3 et affirme la nécessaire consolidation du PDNST, en mentionnant l'importance d'ancrer durablement ce dispositif dans le paysage institutionnel (action 7.1).

Soutenu par le COCT, la Direction Générale du Travail, la Direction Générale de la Santé, l'INRS, l'ANSES, Santé Publique France et le CNAM, le [Parcours doctoral national en santé travail](#) (PDNST) est animé par l'École des hautes études en santé publique, en lien avec un Comité d'Orientation regroupant les financeurs et un Conseil Scientifique composé d'un collège universitaire pluridisciplinaire, d'un collège d'enseignants hospitalo-universitaire en médecine du travail et d'un collège institutionnel.

Les objectifs du PDNST sont d'attirer des candidats et candidates d'excellence vers la thématique de recherche en santé-travail et d'améliorer la visibilité de cette thématique et des équipes de recherche œuvrant dans ce champ, condition d'une plus grande attractivité nationale et internationale. Pour cela, le PDNST attribue des contrats doctoraux après sélection des meilleurs candidats, ainsi que des aides à la mobilité des doctorants en dehors de leur laboratoire et de leur école doctorale de rattachement.

Le concours annuel pour l'attribution de contrats doctoraux est ouvert à tout.e candidat.e inscrit.e en première année de thèse, dans une école doctorale française, quelle que soit sa discipline (sciences de la vie et de la matière et sciences humaines et sociales).

La singularité du dispositif est d'encourager les recherches mobilisant l'apport croisé de plusieurs disciplines ainsi que des recherches en prise avec les politiques publiques en matière de santé au travail et les besoins exprimés par les acteurs de terrain. Les projets de thèse en lien avec les priorités du PST4 et/ou du Plan sur les accidents du travail graves et mortels sont particulièrement attendus. Les projets soumis peuvent relever d'une approche par type de risques (émergents ou persistants), par type de publics (classes d'âge, statuts d'emploi, ...) dans des secteurs d'activité ou des types d'organisations variés (public ou privé, sous-traitance, ...). Outre les priorités affichées dans les plans, les sujets de thèse sur les thématiques suivantes sont particulièrement attendus : Organisation du travail et facteurs psychosociaux de risque au travail (généralement appelés risques psychosociaux -RPS-); Santé mentale; Malaises mortels au travail; Santé au travail des femmes; Pénibilité et usure professionnelle; Santé au travail des seniors; Approche territoriale des risques professionnels; Précarité et santé au travail; Effets de l'intelligence artificielle sur les conditions de travail et sur la santé au travail; Construction de la prévention au sein des organisations.

Voir pages suivantes les conditions pour déposer une candidature

Le dépôt des candidatures pour un contrat doctoral dans le cadre du Parcours doctoral national en Santé Travail pour l'année 2025 est ouvert !

Le formulaire d'inscription est en ligne : <https://www.ehesp.fr/recherche/doctorat/parcours-doctoral-national-en-sante-travail/#candidature>

La date limite pour le dépôt en ligne des dossiers de candidature (première année d'inscription en thèse) est le **31 mai 2025**

Les candidat.e.s dont le projet de thèse aura été jugé admissible par le Conseil scientifique du PDNST seront **auditionné.e.s le mardi 1^{er} juillet 2025 matin à Paris**, pour un démarrage de la thèse à la rentrée universitaire 2025.

Les étudiant.e.s sélectionné.e.s par le Conseil Scientifique du Parcours doctoral national en santé travail seront bénéficiaires :

- **d'un contrat doctoral d'une durée de 3 ans**
- d'une offre de **formation complémentaire** : les doctorant.e.s bénéficient pour cela d'une **aide à la mobilité**, afin de suivre des séminaires de formation complémentaires à la formation délivrée par leur école doctorale et labellisés par le Parcours doctoral national en Santé Travail. Ceci permet une ouverture vers d'autres disciplines et inscrit la santé au travail dans une perspective de santé publique. Le Parcours doctoral encourage également les doctorant.e.s à effectuer un séjour de recherche dans un laboratoire extérieur au laboratoire d'accueil, notamment à l'étranger
- des échanges réguliers avec les membres du **Conseil scientifique** et du **Comité d'orientation du PDNST** (présentation de l'état d'avancement de la thèse) et des échanges avec leurs pairs lors d'événements scientifiques impliquant le PDNST.

Engagement des doctorant.e.s soutenu.e.s par le PDNST

Les doctorant.e.s bénéficiant d'un contrat doctoral dans le cadre du Parcours doctoral national en santé travail suivent les obligations de leur école doctorale. Ils et elles mènent leur projet de recherche au sein de leur laboratoire d'accueil et suivent les formations de leur école doctorale. De plus, les doctorant.e.s doivent :

- Présenter à l'issue de la première année un **état d'avancement** du travail de thèse devant le Conseil scientifique et devant le Comité d'orientation
- Rédiger en troisième année de thèse une **note de synthèse** présentant le travail de recherche dans une perspective de santé publique
- Mentionner le soutien du PDNST dans toute communication ou publication issue de la thèse

MODE D'EMPLOI POUR CANDIDATER AU CONTRAT DOCTORAL

La date limite de dépôt du dossier en ligne est fixée au 31 mai 2025 à minuit

1. Conditions de recevabilité d'une candidature

Le dossier de candidature doit satisfaire aux critères de recrutement de l'Ecole doctorale (ED) de rattachement qui donne un avis de recevabilité sous réserve de l'obtention du financement. Toutes les disciplines concernées par la santé au travail et toutes les ED françaises sont acceptées. L'ED de rattachement devra avoir confirmé l'inscription en thèse du ou de la candidate qui aurait été retenu.e par

le Conseil scientifique du PDNST avant la signature d'un contrat doctoral. Cette confirmation vaut acceptation de la [Charte du parcours](#).

Les candidatures aux contrats doctoraux sont réservées aux étudiant.e.s titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent, n'ayant pas de contrat de travail et démarrant une thèse à la rentrée universitaire 2025. Elles sont ouvertes sans limite d'âge, de date du diplôme ou de nationalité.

2. Auditions

Les candidat.e.s retenu.e.s au vu de leur dossier seront convoqué.e.s pour une **audition** qui se tiendra **le mardi 1er juillet 2025 à Paris, en présentiel** (sauf cas particulier).

Le jury de sélection est composé de membres du Conseil scientifique du Parcours doctoral national en Santé Travail. Le président du Conseil scientifique du PDNST est président du jury.

Lors de l'audition, le ou la candidat.e présente son parcours et son projet de recherche et une discussion est engagée avec les membres du jury. La durée exacte de présentation sera précisée dans la convocation. La présentation et la discussion se déroulent en français et en anglais. Le support de présentation peut être en français ou en anglais.

Les candidats auditionnés sont évalués selon les critères suivants :

Critères relatifs au projet de thèse :

1. Qualité scientifique du projet
2. Qualité de l'encadrement (directeur/directrice de thèse, laboratoire d'accueil, collaborations internationales) et adéquation des compétences du ou de la candidate avec le projet
3. Lien(s) avec une ou plusieurs thématiques prioritaires du Plan Santé Travail et de l'appel à candidatures
4. Retombées : projet avec potentiel pour des résultats significatifs et innovants par rapport aux enjeux de santé travail, dans une perspective santé publique
5. Le caractère interdisciplinaire de l'approche envisagée, sans être obligatoire, sera considéré comme un plus.

Critères relatifs au candidat (les points 2 à 5 sont évalués lors de l'audition) :

1. Potentiel doctoral : cursus universitaire, expérience en recherche et en parcours professionnel, projet professionnel après la thèse
2. Maîtrise du domaine, capacités d'attention et de sélection des faits importants, capacités de compréhension des questions et qualité des réponses, culture générale
3. Clarté de l'exposé, écoute, ouverture aux critiques, expression et qualité des supports
4. Engagement et motivation pour une démarche interdisciplinaire, formation ou expérience professionnelle antérieure dans un champ de la santé travail, et potentiel pour mettre ces éléments en œuvre.
5. Maîtrise des langues française et anglaise (capacité d'une communication libre à l'oral).

3. Pièces à fournir

- CV
- Diplôme ou le cas échéant relevé de notes obtenues en Master 1 et 2 (si la note obtenue au M2 n'est pas disponible au moment du dépôt de candidature, précisez la date de soutenance du mémoire de M2 envisagée).
- Un **projet de thèse** d'environ 1 500 à 2 000 mots (hors page de garde et références bibliographique), décrivant le contexte, la problématique et sa justification, les objectifs, la méthodologie, les collaborations envisagées, le calendrier des publications envisagées
- Une **lettre de motivation** qui :
 - présente le projet de thèse, en liens avec des enjeux de santé-travail en santé publique

- présente l'intérêt personnel à une formation pluridisciplinaire,
- décrit le montage administratif de la thèse : identité des encadrant.e.s et du laboratoire d'accueil, modalités de financement de la recherche sur laquelle porte la thèse et éventuelle cotutelle.
- Pour le directeur/la directrice de thèse et le cas échéant le/la co-encadrant.e :
 - Un CV
 - la liste des publications scientifiques des 3 dernières années,
 - les encadrements doctoraux des 5 dernières années en précisant si direction/co direction
- Une lettre de recommandation du ou des encadrant.e.s
- L'accord du directeur/de la directrice de l'Ecole doctorale. Cet accord vaut acceptation de la charte du parcours (en cas d'impossibilité d'obtenir cette pièce avant le 31 mai, une marge de tolérance existe, selon cas particuliers à préciser)

Pour toute précision sur le dépôt du dossier, veuillez adresser un courriel à l'adresse suivante : parcours-doctoralST@ehesp.fr